académie Dijon

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Plan académique de continuité pédagogique – COVID-19

Le plan académique de continuité pédagogique permet de synthétiser et de coordonner les différentes actions mises en place pendant la fermeture aux élèves des structures scolaires.

1. Principes et enjeux

Pendant la période de fermeture des écoles et des établissements, chaque élève doit pouvoir continuer à apprendre et progresser dans ses apprentissages à son rythme et en fonction de ses besoins. La continuité pédagogique vise à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises tout en permettant l'acquisition de nouvelles compétences et à accompagner les parents dans le suivi des apprentissages.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de respecter quelques grands principes visant la continuité des apprentissages :

- Penser des activités s'inscrivant dans le prolongement de ce qui a déjà été étudié en classe et préparant ce qui sera fait au retour dans les écoles et établissements.
- Proposer des travaux réguliers et coordonnés au sein d'une classe en tenant compte du temps nécessaire pour les réaliser.
- Accompagner les familles dans l'aide à apporter à leurs enfants : organisation du travail, aide méthodologique et soutien de la motivation.
- Maintenir du lien entre les différents acteurs du système éducatif (élèves, parents, professeurs, personnels éducatifs et médico-sociaux, directeurs, chefs d'établissements, inspecteurs, gouvernances départementales et académiques).
- S'adapter aux moyens numériques dont disposent les élèves, et proposer des solutions alternatives en cas d'absence de ces derniers.

2. Pilotage départemental et académique

Les services départementaux ont la responsabilité d'assurer la continuité pédagogique des apprentissages des écoliers en lien avec les IEN 1er degré.
Les services académiques en lien avec les corps d'inspection sont en charge de la continuité pédagogique des élèves du 2nd degré.

<u>Organisation générale</u>

- Pour le premier degré, les A-DASEN sont mobilisés en tant que référents départementaux en lien avec les IEN du 1er degré et les ERUN. Pour toutes questions pédagogiques, les directeurs et les professeurs des écoles s'adressent directement à leur équipe de circonscription.
- Pour le second degré, le directeur de cabinet adjoint en charge de la coordination pédagogique assure les missions de référent académique en lien avec les doyens, la DRNE (DANE Dijon) et la DSI.

- Deux plateformes téléphoniques 2nd degré sont mises en place tous les jours de la semaine de 9h à 12h et de 14h à 17h :
    - Assistance pour l'utilisation des outils numériques et pour les usages numériques : DANE Dijon avec DSI en appui : 03.80.44.86.13
    - Assistance pédagogique : doyens du second degré : 03.80.44.86.14
- Une page dédiée à la continuité pédagogique (http://dane.ac-dijon.fr/continuite-pedagogique-covid-19/) est présente sur le site de l'académie de Dijon avec des ressources pédagogiques et numériques et notamment des liens vers les sites disciplinaires.
- Un suivi qualitatif des modalités de continuité pédagogique est assuré par les doyens pour partage avec les directrices et directeurs académiques et les chefs d'établissement.

Accompagnement des personnes et des structures

- **Accompagnement des chefs d'établissement :**
    - Des réunions du groupe Blanchet pilotées par la rectrice et des réunions départementales des chefs d'établissement pilotées par les DASEN sont organisées de manière régulière.
    - Les IA-IPR référents des réseaux qui structurent l'académie contactent au moins une fois par semaine tous les collèges et les lycées généraux et technologiques de leur réseau. Les IEN ET-EG, quant à eux, effectuent la même démarche auprès des établissements dont ils sont référents (LP et section d'enseignement professionnel des LPO).
    - L'accompagnement des directeurs adjoints de SEGPA est effectué par les IEN ASH coordonnés par l'IEN ASH CT académique dans la dimension organisationnelle.
- **Accompagnement des équipes enseignantes :**
    - Des ressources nationales opérationnelles pour la continuité pédagogique sont présentes sur le site éduscol (https://eduscol.education.fr/cid149909/continuite-pedagogique.html) avec un vadémécum et des fiches ressources.
    - Tous les sites disciplinaires, coordonnés par les inspecteurs, comportent une rubrique « continuité pédagogique ».
    - La DRNE organise régulièrement des temps de formation auprès des enseignants et des référents numériques des établissements avec des webinaires qui sont enregistrés et mis à disposition. (http://dane.ac-dijon.fr/webinaires)
    - Les corps d'inspection disciplinaires sont en contact régulier avec les enseignants pour les accompagner, répondre à leurs questions, proposer des ressources et prodiguer des conseils spécifiques.
    - Le Forum Apprenant (http://academie-apprenante.ac-dijon.fr/forum-apprenant/) a vocation d'être une interface académique de mutualisation de pratiques et d'échanges. Il est pleinement mobilisé pour répondre au défi que représente l'exercice de l'enseignement à distance.
    - Un groupe académique "éducation inclusive" composé de formateurs ASH pairs experts sous l'impulsion du CT ASH met à disposition de l'ensemble des enseignants 1er et 2nd degré des padlets sériant les ressources, proposant des exemples d'outils en privilégiant l'approche, la facilité d'accès, le pragmatisme.
- **Accompagnement des familles**
    - Des réunions régulières avec les fédérations académiques et départementales des parents d'élèves sont organisées.
    - Les établissements et les écoles contactent à minima chaque semaine par téléphone les familles ou les élèves. L'organisation de classes virtuelles avec les parents par des

professeurs, la vie scolaire ou l'équipe de direction est préconisée sur des sujets comme :
    - Comment aider mon enfant à planifier son travail sur la journée et sur la semaine?
    - Comment aider mon enfant à apprendre ?
    - Comment utiliser les outils numériques ?
    - Comment aider mon enfant à besoin éducatif particulier ?
  - Une communication sur le site académique et dans les médias est prévue sur les sujets ci-dessus.
  - La plateforme d'assistance pédagogique citée dans la partie « organisation générale » est également à disposition des familles en cas de besoin.

3. Les principes pédagogiques essentiels

Le travail à distance implique des modalités pédagogiques spécifiques pour permettre à l'élève de garder la motivation nécessaire et pour progresser dans ses apprentissages. Le point de vigilance essentiel concerne le décrochage scolaire que peut générer le travail à distance notamment pour des élèves en difficulté sociale et/ou scolaire ou ayant des besoins éducatifs particuliers.

Les principes pédagogiques essentiels à suivre sont :

- Adapter la charge de travail pour éviter un phénomène de saturation de la part des élèves, des parents voire des professeurs et veiller au bon équilibre des travaux à réaliser.
- Coordonner les travaux à réaliser au sein d'une classe avec la désignation d'un référent par classe (professeur principal, professeur documentaliste, autre professeur ou personnel éducatif…) pour les rendre compatibles avec les contraintes du travail à distance. Le référent de la classe fait une proposition d'emploi du temps hebdomadaire en concertation avec l'équipe au chef d'établissement.
- Etablir une progression des apprentissages à distance.
- Garder le contact téléphonique hebdomadaire avec les élèves et parents pour faire un point sur les apprentissages : CPE, AED, professeurs documentalistes, professeurs principaux, professeurs volontaires…
- Prévoir des fiches conseils pour les élèves et les parents : aide au travail personnel de l'élève, travail avec les outils numériques, organisation du travail d'une journée…
- Etablir un document de suivi du travail de l'élève pour avoir une traçabilité de l'activité de l'élève et préparer le retour en classe (exploiter l'ENT).
- Prévoir des séances courtes lors des classes virtuelles en orientant le contenu sur l'aide au travail à distance, les méthodes de travail, la vie de la classe à distance, activité de remédiation, retour sur les travaux rendus…
- Diversifier les supports en s'appuyant sur les manuels scolaires que les élèves ont à disposition dans certaines disciplines pour limiter les supports numériques, les impressions et les photocopies.
- Valoriser les coopérations entre élèves, le développement des compétences psychosociales.
- Avoir une attention aux besoins particuliers des élèves et adapter sa pédagogie : prévoir des ressources différentes et adaptées. Cap Ecole Inclusive https://eduscol.education.fr/cid144057/cap-ecole-inclusive.html
- Réfléchir aux modalités d'évaluation des apprentissages dans ce contexte particulier en privilégiant l'évaluation formative et l'autoévaluation.

4. Communication et mutualisation des ressources

- Communication interne
    - Relais sur les canaux de communication appropriés : réseaux sociaux (twitter, facebook, instagram), sites disciplinaires et thématiques, site académique, sites départementaux, courriels, webinaires, classes virtuelles, … pour partager les pratiques et les contenus pédagogiques.
    - Mutualisation des pratiques innovantes et adaptées au travail à distance avec ou sans outils numériques avec l'appui de la CARDIE.
    - Appui sur le forum apprenant de l'académie de Dijon en créant une catégorie spécifique « continuité pédagogique »
- Communication externe
    - Mise en ligne sur le site de l'académie d'une page de ressources pédagogiques et numériques synthétiques à destination de tout public.
    - Communication à destination des parents dans les médias audio et presse écrite sur les bonnes pratiques : conférence de presse, intervention sur les antennes radiophoniques…